



## TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.35 du 16/01/2025	Du 13/05/2024 au 30/05/2025 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Rue Edouard Branly et avenue Charles Péguy	Aménagement du TZEN 2	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, AGILIS, EIFFAGE ENERGIE pour le Département	<b><u>Pour information – arrêtés 2024.575 du 07/05/2024, 671 du 27/05/2024 et 2024.1050 du 22/08/2024 prorogés</u></b> Circulation routière rue Edouard Branly interdite dans le sens place des Trois Horloges / route de Voisenon. Déviation mise en place par les rues des Castors puis Jacques Oudot. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2024.537 du 29/04/2024	Du 27/05/2024 au 16/05/2025 RD 1605 – rond-point de WOODI	Création d'une passerelle piétonne - voie au dessus de la Route Départementale 1605	NGE GC pour l'Agence Routière Départementale de Melun	<b><u>Pour information – arrêté 2024.515 du 24/04/2024 abrogé</u></b> Circulation routière sur la RD 1605 réduite d'une voie en direction de Montereau et sera interdite la nuit du mardi 28 janvier 2025, de 20h00 à 06h00. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2024.808 du 18/06/2024	Du 01/07/2024 au 31/08/2025 place Saint-Jean, boulevard Gambetta, rue Paul Doumer, rue de l'Abreuvoir, carrefour rue Saint- Liesne / rue Gaillardon, rue Bancel et rue de l'Eperon	Aménagement de voirie	JEAN LEFEBVRE IDF, STRF, CITEOS, TERIDEAL et CHADEL pour la Ville	<b><u>Pour information</u></b> Selon les besoins du chantier et l'avancement des travaux, circulation routière place Saint-Jean, boulevard Gambetta, rue Paul Doumer, rue de l'Abreuvoir, carrefour rue Saint-Liesne / rue Gaillardon, rue Bancel et rue de l'Eperon pourra être réduite par panneaux réglementaires et/ou hommes trafic, ou interdite par panneaux réglementaires et déviée par les rues adjacentes. Déviation mise en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.156 du 17/02/2025	Du 28/10/2024 au 23/05/2025 Cours Théodore Monod	Pose du pilier de la Passerelle avec neutralisation de la voie partagée dans sa totalité	NGE GC pour la Ville	<b><u>Pour information – arrêtés 2024.1312 du 24/10/2024 et 2024.1362 du 15/11/2024 prorogés</u></b> Circulation routière sur la voie partagée cours Théodore Monod interdite à tous véhicules, cycles et piétons. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus près du chantier pendant la durée totale des travaux. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2024.1322 du 30/10/2024</b>	<b>Du 18/11/2024 au 27/06/2025</b> Contre allée de l'avenue Charles Péguy et la rue Etienne Gislou	Interdiction de stationner et de circuler de jour comme de nuit sur la totalité de la contre allée de l'avenue Charles Péguy dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	AGILIS pour ROUTES ET CHANTIERS MODERNES	<b><u>Pour information</u></b> Le schéma de balisage devra être respecté. La totalité du stationnement et la circulation seront interdits sur la contre-allée de l'avenue Charles Péguy entre la rue Edouard Branly et la rue Etienne Gilson. Déviation piétonne sera mise en place de part et d'autre du chantier et les accès riverains seront maintenus.
<b>2024.1398 du 21/11/2024</b>	<b>Du 25/11/2024 au 29/08/2025 (travaux de jours et de nuits)</b> Boulevard Gambetta et carrefour des quais du Maréchal Foch et Alsace Lorraine	Travaux de dévoiement, d'approfondissement, de reprise des branchements et de chemisage du réseau principal	GAIA TP et SADE pour la CAMVS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière boulevard Gambetta réduite d'une voie suivant l'avancement des travaux, côté impair (démarrage des travaux) puis côté pair. Durant le mois de décembre 2024, des travaux boulevard Gambetta auront lieu de nuit de 21h00 à 06h00. Aucuns travaux ne seront autorisés durant la période du 20/12/2024 au 06/01/2025 (Fêtes de fin d'année). Stationnement côté impair (démarrage des travaux) puis côté pair interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Stationnement interdit sur 4 places sur le parking derrière le Monument aux Morts pour les travaux de pompage. Stationnement interdit sur 10 places sur le parking Promenade de Vaux pour l'installation de la base vie du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2024.1475 du 11/12/2024</b>	<b>Du 12/12/2024 au 11/12/2026</b> Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2024.500 du 23/04/2025</b>	<b>Du 06/01/2025 au 23/05/2025</b> Route de Voisenon - plaine des Sports – Ecoquartier	Aménagement d'un terrain de sport	EIFFAGE ROUTE et QUALI-CITE pour la Ville	<b><u>Pour information – arrêté 2024.1530 du 26/12/2024 prorogé</u></b> Circulation routière route de Voisenon au niveau de la plaine des Sports et la sente piétonne pourra être réduite ou interdite par panneaux réglementaires. Stationnement de tout véhicule interdit afin de permettre les entrées et sorties des véhicules de chantier depuis la plaine des Sports vers la route de Voisenon à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 23/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.25 du 08/01/2025</b>	<b>Du 07/01/2025 au 27/06/2025</b> 60 rue Saint-Liesne – chantier l'Epure	Livraisons et approvisionnements de chantier de construction	RP CONSTRUCTION pour STRADIM	<b><u>Pour information</u></b> Les livraisons de chantier devront impérativement se faire 1 camion à la fois entre 09h00 et 11h00 et de 14h00 à 16h00 ou tôt le matin avant 07h00 sous validation des Services Techniques de la Ville. Aucun poids lourd ne devra stationner sur les trottoirs ou rester en attente sur la chaussée. Une zone d'attente est prévue vers SERENICAR route de Nangis à la charge des entreprises et chauffeurs de communiquer entre eux. En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, ces dernières devront impérativement arriver et repartir par la route de Nangis. Aucun poids-lourd ne sera autorisé à la circulation dans le boulevard de Maincy et en direction du Centre-Ville. Les entreprises exécutant les travaux devront fournir obligatoirement un plan de circulation à tous les chauffeurs. Par ailleurs, la présence d'un homme trafic sera obligatoire pour les entrées et sorties des poids-lourds. Pour toutes demandes de livraisons exceptionnelles, les entreprises devront impérativement prévenir les Services Techniques de la Ville 15 jours avant la date d'intervention. La chaussée devra impérativement rester propre aux abords du chantier. La Mairie de Melun se réserve le droit d'intervenir à tout moment pour stopper les livraisons ou toutes autres interventions en cas de non-respect des restrictions visées ci-dessus. Ces prescriptions visées ci-dessus sont valables à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/06/2025.
<b>2025.295 du 13/03/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 16/05/2025</b> Rue Etienne Gilson	Installation d'une base vie et zone de stockage	TPSM pour CALORIA	<b><u>Pour information</u></b> Stationnement de tout véhicule interdit rue Etienne Gilson sur la totalité des deux côtés du virage devant la chaufferie pour permettre la circulation des poids lourds et engins de chantier et sur plusieurs places pour la base vie et le stockage à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/05/2025. Les camions de l'entreprise ne devront pas gêner les livreurs des groupes scolaires ainsi que la défense incendie. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.306 du 14/03/2025</b>	<b>Du 17/03/2025 au 06/07/2030</b> Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.295 du 13/03/2025	Du 17/03/2025 au 16/05/2025 Avenue Charles Péguy	Dévoisement du TZEN 2 et renforcement du réseau de chauffage urbain	TPSM pour CALORIA	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière : - mise en sens unique avenue Charles Péguy entre l'avenue Antoine de Saint-Exupéry et le square Prosper Mérimée, - interdite avenue Charles Péguy entre le square Prosper Mérimée et l'avenue Antoine de Saint-Exupéry excepté pour les poids lourds et engins de chantier. Le segment de l'avenue Charles Péguy entre l'avenue Antoine de Saint-Exupéry et la place des Trois Horloges sera fermé sur une voie et régulé par des feux tricolores ou hommes trafic (en fonction de l'aménagement du chantier, les feux de circulation actuels seront remplacés par des feux provisoires ou hommes trafic). Les GBA devront être placés sur l'axe médian de l'avenue Charles Péguy tout en préservant un passage de 3 mètres pour assurer un passage fluide des bus. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Charles Péguy sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.407 du 01/04/2025	Du 07/04/2025 au 16/05/2025 Rue de la Courtille	Dévoisement du réseau ORANGE	MBTP pour ORANGE	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue de la Courtille réduite de deux voies du 14/04/2025 au 25/04/2025 (vacances scolaires). Circulation des vélos et trottinettes sur la piste cyclable interdite rue de la Courtille entre la rue du Franc Mûrier et le quai de la Courtille. Ils devront être pied à terre sur le trottoir sur ce tronçon. Vitesse limitée à 30k/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de la Courtille sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.386 du 27/03/2025	Du 14/04/2025 au 23/05/2025 (travaux de jours et de nuits) Rue Paul Doumer, rue Guy Baudoin et rue Saint-Aspais	Renouvellement du réseau gaz	ECR pour GRDF	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière interdite : - rue Paul Doumer de 21h00 à 06h00, - rue Saint-Aspais de 21h00 à 06h00, - rue Guy Baudoin en journée, - dans la cour de l'Hôtel de Ville à partir de 18h00. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Paul Doumer, rue Saint-Aspais, rue Guy Baudoin sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 23/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.464 du 14/04/2025	Les journées du 14/04/2025 au 06/06/2025, de 08h30 à 16h30 (sauf une nuit de 21h00 à 05h00 devant le parking INDIGO en fonction de l'avancement des travaux) Boulevard Gambetta dans sa totalité	Renouvellement de la canalisation d'eau potable dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	SOGEA ENVIRONNEMENT pour la CAMVS	<b><u>Pour information – arrêté 154 du 17/02/2025 retiré – agrandissement de la base vie</u></b> Circulation routière boulevard Gambetta dans sa totalité réduite d'une voie, de 08h30 à 16h30. Des travaux seront réalisés une nuit de 21h00 à 05h00 durant la période des travaux boulevard Gambetta devant le parking INDIGO avec réduction de chaussée et fermeture de l'accès au parking (date à définir en fonction de l'avancement du chantier). Signalisation temporaire du chantier et entretenue par SOGEA ENVIRONNEMENT installée en amont de chaque côté du Pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et quai du Maréchal Foch. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement boulevard Gambetta interdit et réservé pour l'entreprise SOGEA sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/06/2025. Le stationnement : - interdit et réservé Promenade de Vaux sur 14 places pour la base vie du chantier de SOGEA ENVIRONNEMENT. - interdit et neutralisé face au 31 rue Eugène Briaux sur 2 places pour le réfectoire du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Accès aux riverains et commerces maintenus et piétons déviés sur des cheminements sécurisés et carrossables.
2025.568 du 07/05/2025	Du 14/04/2025 au 13/06/2025 Place des Trois Horloges	Renouvellement du réseau de chauffage urbain	TPSM pour CALORIA	<b><u>Pour information – arrêté 2025.441 du 08/04/2025 prorogé</u></b> Circulation routière place des Trois Horloges mise en double sens, en direction de la rue du Colonel Picot et interdite en direction de la rue Edouard Branly. La déviation passera par la rue du Colonel Picot. En fonction de l'avancement des travaux, la direction du sens de la gare routière pourra être modifiée ainsi que les quais de pose et dépose des usagers des bus. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/06/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.485 du 17/04/2025	Les nuits du 22/04/2025 au 16/05/2025, de 20h00 à 06h00 Rue Edouard Branly angle rue des Frères Lumière	Remplacement d'un regard et d'une cheminée sur chaussée	SERPOLLET pour GRDF	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue Edouard Branly et rue des Frères Lumière interdite excepté pour les riverains. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Edouard Branly et rue des Frères Lumières sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.486 du 17/04/2025	Du 22/04/2025 au 30/05/2025 206 rue Georges Louis Buffon – Ecoquartier	Déplacement d'un branchement gaz	ECR pour GRDF	<b>Pour information</b> Circulation routière rue Georges Louis Buffon pourra être réduite ou interdite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Georges Louis Buffon sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.507 du 24/04/2025	Du 28/04/2025 au 29/08/2025 Place Saint-Jean	Réfection de la fontaine	CITEOS, SOCRA, TERIDEAL et BORDIN BAUDOUIIN pour la Ville	<b>Pour information</b> Travaux réalisés autour de la Fontaine dans l'enceinte du chantier déjà neutralisée de la place Saint-Jean Stationnement interdit place Saint-Jean sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/08/2025. Déviation piétonne avec barrières de police mise en place en périphérie du chantier où seront réalisés les travaux.
2025.494 du 18/04/2025	Du 05/05/2025 au 23/05/2025 21 rue de la Chasse	Raccordement gaz	TPSM pour GRDF	<b>Pour information</b> Circulation routière rue de la Chasse pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires et hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Déviation mise en place par la piste cyclable. Stationnement de tout véhicule interdit rue de la Chasse sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 23/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.550 du 02/05/2025	Du 05/05/2025 au 30/05/2025 Avenue Paul Emile Victor	Déplacement d'un coffret ENEDIS	DIS TP pour ENEDIS	<b>Pour information</b> Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier. Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Déviation de la piste cyclable mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.516 du 25/04/2025	Du 12/05/2025 au 02/06/2025 Allée du Marché	Remplacement du bac à graisse	EUROVIA pour la Ville	<b>Pour information</b> Circulation routière allée du Marché entre la rue Gaillardon et la rue de l'Abreuvoir interdite par panneaux réglementaires. Circulation routière pour le chargement et déchargement de marchandises des commerçants du marché autorisée les mercredis et samedis. Déviation des véhicules et piétons mise en place. Stationnement de tout véhicule interdit sur le petit parking du Mail Gaillardon à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/06/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.563 du 07/05/2025</b>	<b>Du 12/05/2025 au 07/07/2025</b> Rue de la Courtille entre le pont Notre Dame et le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et place Notre Dame	Création d'un réseau de chauffage urbain.	FCTP pour CALORIA	<b>Pour information</b> Circulation routière rue de la Courtille entre le pont Notre Dame et le quai de la Courtille réduite de deux voies les plus à gauche. Circulation des cycles sur le pont du Notre Dame et la rue de la Courtille interdite et déviée par les rues suivantes : - <b>pour les cycles allant vers le Centre-Ville</b> , déviation par la place Chapu, le boulevard Henri Chapu, la place Saint-Michel, la rue Prosper Laroche, le quai du Maréchal Joffre, le pont du Général Leclerc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Etienne à contresens sur la voie cyclable existante, le pont Jeanne d'Arc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Aspais à contre sens, la rue des Potiers et la rue Eugène Briais, - <b>pour les cycles allant vers Vaux le Pénil</b> , déviation par la place Chapu, le boulevard Henri Chapu, la place Saint-Michel, la rue Prosper Laroche, le quai du Maréchal Joffre, le pont du Général Leclerc à contresens sur la voie cyclable existante, la rue Saint-Etienne à contresens sur la voie cyclable existante, le quai de la Courtille, le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny sur la voie qui tourne à droite vers le quai Foch, <b>Pour les cycles allant vers la gare</b> , les cycles devront emprunter la rue Saint-Etienne sur la voie la plus à droite, le pont du Général Leclerc sur la voie la plus à droite, le boulevard Henri Chapu, la place Chapu. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Circulation routière et le stationnement interdits place Notre Dame. Déviation mise en place par la rue d'Abeilard. Stationnement de tout véhicule interdit quai de la Courtille sur 10 places (installation de la base et stockage de matériels) et rue Saint-Etienne angle rue Notre Dame sur 2 places (point de collectes des ordures ménagères) à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au lundi 07/07/2025.
<b>2025.564 du 07/05/2025</b>	<b>Du 12/05/2025 au 28/05/2025</b> Quai du Maréchal Foch	Neutralisation de la voie de tourne à droite vers le boulevard Gambetta pour les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	SOGEA ENVIRONNEMENT pour la CAMVS	<b>Pour information</b> Circulation routière du tourne à droite du quai du Maréchal Foch vers le boulevard Gambetta interdite et autorisée sur la voie centrale du quai du Maréchal Foch vers le boulevard Gambetta à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 28/05/2025. Un panneau flèche à droite au carrefour du quai du Maréchal Foch / boulevard Gambetta sera positionné pour indiquer l'accès au centre-ville. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.
<b>2025.491 du 17/04/2025</b>	<b>Du 14/05/2025 au 30/05/2025</b> 6 rue Edouard Branly	Pose et raccordement d'un coffret ENEDIS	ECR pour ENEDIS	<b>Pour information</b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit rue Edouard Branly sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.598 du 14/05/2025</b>	<b>Du 19/05/2025 au 30/05/2025, de 09h00 à 16h00</b> 40 quai du Maréchal Joffre	Remplacement de cadres et dalles Télécom	AA GROUP pour ORANGE	<b>Pour information</b> Circulation routière quai du Maréchal Joffre réduite et alternée par feux tricolores et hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit quai du Maréchal Joffre sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.567 du 07/05/2025</b>	<b>1 nuit du 19/05/2025 au 20/05/2025, de 22h00 à 05h00 et 1 nuit du 02/06/2025 au 03/06/2025, de 22h00 à 05h00</b> Avenue Thiers angle rue André Barchou	Grutage pour opération de maintenance sur antenne GSM	LOCNACELLE pour MES'AUTORS	<b>Pour information – note aux riverains faite</b> Circulation routière : - réduite d'une voie et demi la plus à gauche (soit 3.50 m) avenue Thiers et interdite sur la contre-allée de l'avenue Thiers. - interdite rue André Barchou. La voie la plus à droite (côté mur SNCF) de la contre-allée de la rue André Barchou devra rester libre. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur la contre allée de l'avenue Thiers à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/06/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.600 du 14/05/2025</b>	<b>Les nuits du 19/05/2025 au 30/05/2025, de 21h00 à 06h00</b> 33 avenue Thiers	Remplacement de deux cadres et tampons de chambres Télécom	AA GROUP pour ORANGE	<b>Pour information</b> Circulation routière avenue Thiers réduite d'une voie à la hauteur du 33 avenue Thiers. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 27 avenue Thiers sur 3 places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.571 du 07/05/2025</b>	<b>Du 20/05/2025 au 23/05/2025</b> 4 rue Vaugrain	Raccordement à la fibre dans une chambre France Télécom	CIRCET pour BOUYGUES TELECOM	<b>Pour information</b> Circulation routière rue Vaugrain pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement rue Vaugrain interdit sur plusieurs places au plus du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 23/05/2025 Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.493 du 18/04/2025	Du 21/05/2025 au 22/05/2025 Avenue de la Ferme	Démontage de la grue	BOUYGUES BATIMENT pour leur compte	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière avenue de la Ferme pourra être réduite ou interdite et déviée par les rues adjacentes. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue de la Ferme sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.490 du 17/04/2025	Du 22/05/2025 au 30/05/2025 27-39 rue Claude Debussy	Dépannage électrique	TPF pour ENEDIS	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue Claude Debussy pourra être réduite ou interdite et déviée par les rues adjacentes. Stationnement de tout véhicule interdit rue Claude Debussy sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/05/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.502 du 23/04/2025	Du 26/05/2025 au 13/06/2025 41 rue Dajot	Renouvellement d'un branchement gaz	ECR pour GRDF	<b><u>Pour information</u></b> Circulation routière rue Dajot pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit face au 41 rue Dajot sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/06/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.503 du 23/04/2025	Du 26/05/2025 au 13/06/2025 46 rue Lavoisier	Renouvellement de deux branchements gaz	ECR pour GRDF	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit rue Lavoisier sur 13/06/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.489 du 17/04/2025	Du 02/06/2025 au 20/06/2025, de 09h00 à 16h00 Route de Voisenon face à la rue André Malraux	Fouille sur trottoir	TPF pour ENEDIS	<b><u>Pour information</u></b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit route de Voisenon et rue André Malraux sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 20/06/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
<b>2025.602 du 15/05/2025</b>	<b>Du 02/06/2025 au 27/06/2025</b> 60 rue Saint-Liesne	Terrassement pour raccordement électrique	SOBECA pour ENEDIS	<b>Pour information</b> Circulation routière réduite d'une voie rue de Vaux et interdite sur la rue des Récollets. Déviation mise en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans la rue Saint-Liesne Stationnement de tout véhicule interdit rue Saint-Liesne, rue de Vaux et rue des Récollets sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/06/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.566 du 07/05/2025</b>	<b>Le 05/06/2025</b> 7 rue de Ponthierry	Pose de protection de chantier	ENEDIS pour leur compte	<b>Pour information</b> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le numéro 7 rue de Ponthierry sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 05/06/2025.
<b>2025.599 du 14/06/2025</b>	<b>Le 05/06/2025 et le 18/06/2025</b> Rue Linné	Mise en place de bornes enterrées	ASTECH pour la SAS PLAINE DE MONTAIGU et le SMITOM-LOMBRIC	<b>Pour information</b> Circulation routière rue Linné interdite par panneaux réglementaires ou hommes trafic et déviée par les rues adjacentes. Stationnement de tout véhicule interdit rue Linné sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 18/06/2025.
<b>2025.597 du 14/05/2025</b>	<b>Les nuits du samedi au dimanche, de 22h00 à 05h00, du 14/06, du 28/06, du 05/07, du 06/09, 13/09 et 20/09/2025</b> septembre 2025 Avenue Jean Jaurès	Bétonnage par camion toupie et camion pompage des quais de gare dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	NGE GC pour la SNCF	<b>Pour information – note aux riverains faite</b> Circulation routière avenue Jean Jaurès interdite dans le sens MELUN / DAMMARIE par panneaux réglementaires et GBA et déviée par voies départementales RD 606 et RD376. La voie bus et taxi dans le sens DAMMARIE / MELUN sera neutralisée afin de permettre aux camions du chantier de travailler en toute sécurité. Les bus et les taxis seront déviés sur la voie réservée aux véhicules légers. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Jean Jaurès à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 20/09/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
<b>2025.603 du 15/05/2025</b>	<b>Du 16/06/2025 au 17/06/2025</b> Sur le territoire de la Ville	Dératisation des réseaux d'eaux usées et pluviales	AUROUZE pour la CAMVS / VEOLIA EAU BOISSETTES	<b>Pour information</b> Circulation routière pourra réduite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic au droit de chaque tampon. Un véhicule d'intervention avec gyrophare et triangle de visibilité de chantier sera utilisé pour chaque intervention. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places au plus du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/06/2025.